



PERPIGNAN
SITE PATRIMONIAL
REMARQUABLE

Agencer
sa devanture commerciale
Suivez le guide

PERPIGNAN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE



Place Bodin de Boismortier



PERPIGNAN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE



Sommaire

- Agencer sa devanture commerciale p. 4-5
- Respecter les structures de l'immeuble..... p. 6-7
- Les devantures p. 8 à 11
- Les équipements p. 12-13
- Les enseignes p. 14-15



PERPIGNAN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Agencer sa devanture commerciale Suivez le guide

Longtemps ignoré, le cœur historique de Perpignan est désormais un patrimoine dynamique vivant et innovant, à mettre en scène avec des espaces publics de qualité.



« Le cochon Hardi » au 9, rue du Théâtre

La rue est le lieu où s'exercent traditionnellement les échanges, le commerce et l'artisanat. Les devantures commerciales implantées à hauteur du regard du piéton rythment son parcours. La continuité des constructions qui abritent les commerces crée une trame régulière de lignes verticales et horizontales.



Place Arago



Place Jean Jaurès



PERPIGNAN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE



Rue de la Loge

La Ville de Perpignan s'est engagée dans une politique de redynamisation et de valorisation de son cœur de ville avec pour enjeu majeur le développement de l'activité commerciale. Le succès de cette action réside dans l'implication simultanée des partenaires indissociables que sont : la Ville, les propriétaires d'immeubles, les commerçants et artisans.

En offrant une alternative à la rénovation urbaine, la démarche du Site Patrimonial Remarquable poursuit un double objectif :

- préserver et valoriser l'identité des quartiers anciens ;
- mettre en place une nouvelle dynamique commerciale visant à améliorer l'existant et attirer de nouvelles enseignes.

Tout projet de réfection de devanture commerciale situé à l'intérieur du périmètre du Site Patrimonial Remarquable se doit de respecter et tenir compte des servitudes réglementaires exposées dans ce guide.

Outil d'information et de communication, la présente plaquette s'adresse à l'ensemble des acteurs ayant des projets de modification ou de création de devanture commerciale.

Avant d'entreprendre tous travaux, chacun est invité à contacter les conseillers de la Ville, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre de Métiers qui sont à leur disposition et faciliteront à la fois les démarches administratives et l'accès aux différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre.



Place Jean Jaurès

Respecter les structures de l'immeuble

Respecter les structures verticales de l'immeuble

Les rez-de-chaussée doivent faire apparaître les structures porteuses de l'immeuble. Il convient :

- De conserver les parties pleines sur les limites mitoyennes de l'immeuble ;
- De laisser quelques éléments porteurs en rez-de-chaussée en les faisant coïncider avec les parties pleines des étages pour renforcer l'impression de stabilité.



Structure verticale



Conserver la trame horizontale

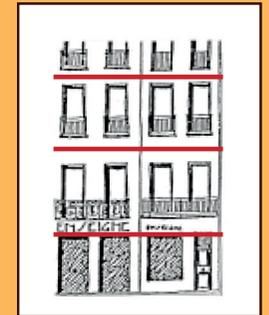
Lorsque l'activité commerciale s'étend sur plusieurs niveaux, la devanture ne doit pas se développer jusqu'aux étages supérieurs. Une simple signalisation apposée sur les baies ou leur lambrequin suffit à l'identification du commerce.



Structure horizontale

Conserver les entrées d'immeubles

Les portes d'entrées sont souvent absorbées par l'extension de la devanture commerciale, supprimant la fonction résidentielle de l'immeuble. Les étages sont alors utilisés comme dépôt pour les commerces ou désaffectés. L'aménagement de la devanture doit préserver l'accessibilité aux étages.



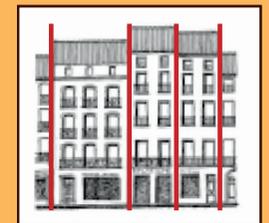
Conserver la structure du parcellaire

Si un seul commerce s'étend sur plusieurs boutiques contiguës appartenant à des immeubles mitoyens, la réalisation d'une vitrine unique fait disparaître la structure du parcellaire et fausse l'échelle des immeubles.



Respect du parcellaire

Dès lors, il convient de restituer les piédroits et d'éviter tout développement excessif de la devanture qui ne tiendrait pas compte de l'intérêt architectural du bâti ou générerait une incohérence architecturale dans le paysage de la rue.



Les devantures

Les devantures commerciales doivent être aménagées dans le respect de l'architecture de l'immeuble. La conception du projet d'aménagement doit coïncider avec la typologie du bâti dans lequel il s'insère.



Monoprix, rue de la Barre



Grand café de la Poste,
place de Verdun

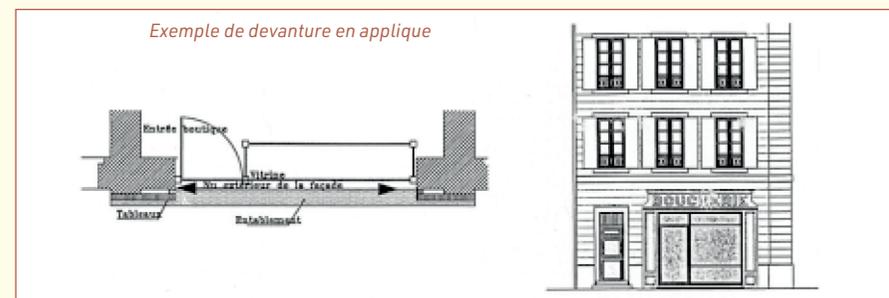


Maroquinerie de la Loge,
rue Louis Blanc

Les modifications de devanture et/ou intérieures sont soumises à autorisation d'urbanisme.

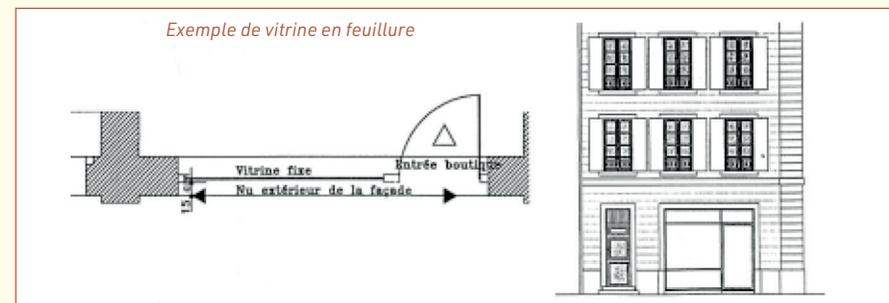
La devanture en applique

Elle est constituée d'un coffrage menuisé en saillie par rapport au nu de la façade. Ce placage est composé d'une partie horizontale supérieure et de deux tableaux latéraux qui permettaient à l'origine de loger des volets de fermeture repliables (bois ou métal). L'ensemble menuisé qui constitue la devanture est plaqué contre la façade de l'immeuble. La composition de la façade de l'immeuble est respectée.



La vitrine en feuillure

Elle est caractérisée par une insertion harmonieuse de la vitrine et de son décor dans l'architecture générale de l'immeuble. Ce principe permet d'intégrer la devanture dans l'épaisseur du mur, comme le bâti d'une fenêtre. Les parties pleines du rez-de-chaussée reçoivent le même traitement que l'ensemble de l'immeuble. La rupture entre le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage est soulignée par une corniche ou un bourrelet.



Les devantures

La devanture est un cadre, un écrin pour mettre en valeur les articles destinés à la vente, d'où la nécessité de formes et de traitements simples qui ne mobiliseront pas l'intérêt au détriment des objets présentés. Le détail apporté au travail de finition est primordial.

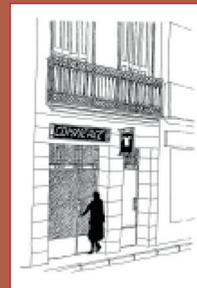


La boulangerie Panirosa, rue des Trois Journées



Utiliser des matériaux en nombre limité

Il convient toutefois d'éviter la prolifération de matériaux, les placages de céramiques en grande surface, les matières plastiques, trop fragiles et au vieillissement incertain, mais également les pastiches de matériaux, fausses pierres, fausses briques, etc.



Devanture de Dessange, 22 rue des Trois Journées

Conserver les devantures anciennes de qualité

Le plus souvent réalisées en bois, ces boutiques comportent des panneaux latéraux, un sou-bassement et une corniche.

Dans leur forme la plus traditionnelle, l'occultation des vitrines est réalisée avec des panneaux repliables dans des coffres.



Restaurant Barcelone, 5 place Gretry

Les équipements

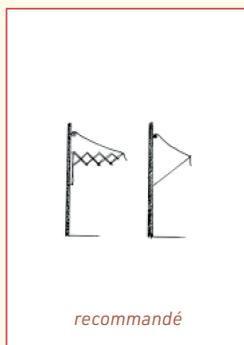
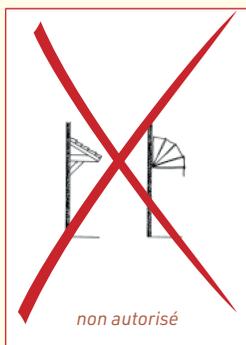
La qualité de la devanture dépend également du traitement et de la mise en forme de ses éléments secondaires.

Les protections extérieures

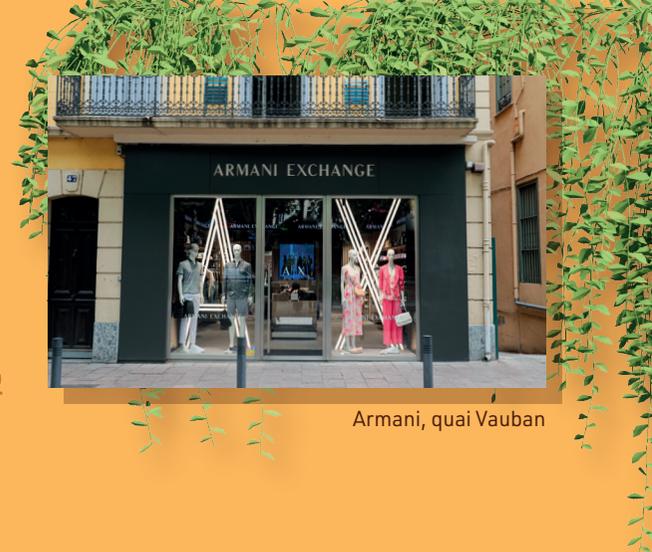
Les protections extérieures contre le soleil ou la pluie doivent être **repliables ou amovibles**.

Les bannes toile se dépliant en protection ou avec des bras en parallélogramme extensibles sont recommandées. Leur mécanisme sera invisible ou sera placé entre les tableaux des baies lorsque la structure de gros œuvre existe. Seule l'inscription de la raison sociale de l'activité sur le lambrequin du store est autorisée.

Stores extérieurs



The Barber Company, 21 rue Louis Blanc



Armani, quai Vauban

Les climatiseurs

Les climatiseurs ne doivent en aucun cas être placés en extérieur. Les groupes doivent être incorporés aux devantures – les ventilations sont alors dissimulées par des grilles qui entrent dans la composition du projet – ou placés en toiture selon les contraintes techniques.

Les occultations

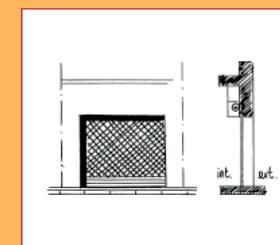
Les fermetures anti-effraction peuvent être de plusieurs types :

- Vitrines anti-effraction ;
- Grilles artisanales en ferronnerie ;
- Volets en bois repliables dans des coffres sur le modèle des devantures à l'ancienne ;
- Rideaux métalliques ajourés, micro perforés ou grilles repliables laissant la vitrine visible et éclairée ;
- Une grille posée à l'intérieur derrière la vitrine est également possible. Le caisson ne pourra être placé en saillie à l'extérieur, sur la façade.

Positionnement du caisson



non autorisé en saillie



recommandé à l'intérieur

Les enseignes

Les enseignes ne peuvent comporter que l'objet et le nom du commerce, à l'exclusion de toute publicité.

Ne sont autorisées que les enseignes dont le texte indique le nom de l'activité exercée.

Les vitrophanie stickers publicitaires sont exclus.

Les caissons en plastique et caissons lumineux sont interdits.

Les caissons opaques avec lettres et sigles luminescents sont autorisés sous réserve (si la partie luminescente ne dépasse pas 20 % de la surface du caisson).

Il est recommandé d'utiliser des lettres et sigles détachés ou découpés luminescents, éclairés à contre-jour ou par l'éclairage intégré ou indirect.

La luminescence sera constante le clignotement, l'intermittence et le défilement sont interdits.

La pose d'enseigne

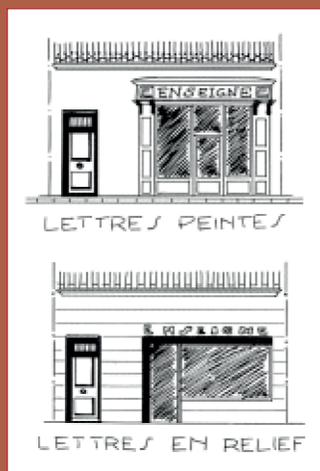
- ne détruira ni masquera aucun des décors de façade,
- est interdite sur balcon, balconnet, garde-corps, baie d'étage, contrevent, volet, toiture et terrasse

Les enseignes bandeau

Les enseignes peuvent être inscrites à plat sur la façade mais doivent être composées de lettres découpées sur des bandeaux lorsque le matériau s'y prête (bois, acier, contre-plaqué), peintes ou détachées en saillie.

Elles peuvent comporter un éclairage incorporé indirect – spots extérieurs ou rampes – aussi discret que possible et en nombre limité qui illumine le bandeau.

Les enseignes ne peuvent en aucun cas être installées sur les balcons ou garde-corps des étages, même si ces derniers sont utilisés pour le commerce.



Exemples d'enseignes en bandeau

Les enseignes drapeau

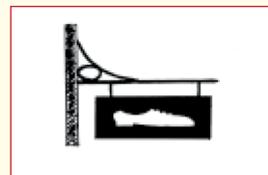
Les enseignes drapeau – c'est-à-dire perpendiculaires à la façade – peuvent être exécutées soit en tôle découpée, soit peintes sur des matériaux transparents.

On recherchera toujours à donner un maximum de légèreté. Les dimensions des enseignes en drapeau ne peuvent excéder 80 cm x 80 cm.

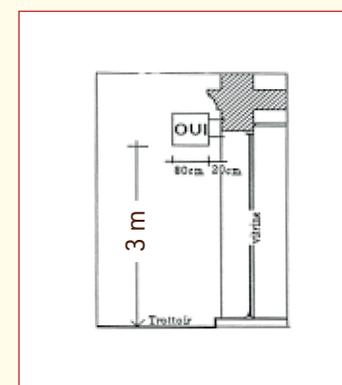
Elles sont posées à une hauteur minimum de 3 m au-dessus du trottoir (selon le cas) et toujours dans la hauteur du rez-de-chaussée.

Les caissons lumineux sont interdits, seuls les lettres et motifs peuvent être lumineux.

Exemple d'enseignes drapeaux



Positionnement recommandé



Les aides financières

En site patrimonial remarquable, le fonds d'aide à la modernisation de l'artisanat et du commerce (FAMAC) est la subvention qui permet de financer vos travaux de réfection de devanture de 25 à 50 % (plafonnés à 2 500 € ou 5 000 €) : devanture, enseigne, encastrement de climatiseur, système de fermeture ou peinture, afin de valoriser, pérenniser et rendre attractif votre commerce

